

Quatrième grève de la faim pour Richard Martin

Le directeur du théâtre Toursky a commencé son action hier soir alors qu'une réunion a finalement pu se tenir avec la Ville. La situation s'enlise

Je ne céderai pas. Je ne partirai pas". Ainsi s'achève la lettre ouverte que Richard Martin adresse aux Marseillais et qui annonce le début, dès hier soir après le spectacle *Dames brunes*, de la quatrième grève de la faim menée par le fondateur et directeur du Théâtre Toursky, à Saint-Mauront. Le résultat d'un blocage, d'un dialogue rompu avec la Ville, propriétaire des murs du théâtre, alors qu'une réunion prévue puis annulée a finalement pu se tenir hier après-midi.

Les raisons de cette situation sont multiples et les revendications se résument en trois points: "*Le rétablissement des 80 000 €, une subvention pour l'Espace Léo Ferré, vitale pour l'accueil de compagnies émergentes mais aussi pour les petites compagnies et les résidences de création, une convention pérenne sur trois ans des subventions afin de ne plus être chaque année avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête*".

Rapports de force

Cette arme de la grève de la faim, Richard Martin l'a maniée plus d'une fois : en 1981, en 2009 et en 2019. Si cela manifeste une constance dans l'énergie, cela témoigne aussi d'une singularité de l'homme, attachant et pas-



Richard Martin lors d'un réunion de soutien organisée au théâtre Toursky.

/PHOTO GEORGES ROBERT

sionné, et d'une façon très personnelle d'envisager les rapports de force. Victime, c'est sans doute de tous les rôles, celui que Richard Martin préfère. À la tête du théâtre depuis 50 ans, il a tou-

jours très mal vécu les questions portant sur une possible transmission. S'il parvenait à passer lui-même le flambeau, il se dit que son choix se porterait sans doute sur Julien Derouault, dan-

seur et chorégraphe, époux et partenaire de créations de Marie-Claude Pietragalla, qui a dirigé le Ballet National de Marseille durant 5 ans.

"Il est dans ce théâtre sans titre et avec un loyer dérisoire"

Vendredi dernier, le président du conseil d'administration de la Compagnie Richard-Martin et celui des Amis du Toursky rencontraient Jean-Marc Coppola et la directrice de la Culture de la Ville. *"L'idée était de leur donner un certain nombre d'éléments sur la situation que manifestement, ils ignoraient, détaille l'élu à la Culture. Ils étaient venus en amis de Richard, me disant que son entourage essayait de le convaincre de ne pas faire de grève de la faim"*. Lundi matin, les proches de Richard Martin proposent le principe d'une rencontre, rendez-vous est pris pour hier à 17 h.

"Pas de nouvelles jusqu'au conseil d'arrondissement du 2/3, lundi soir, où j'apprends qu'il allait s'adresser aux Marseillais par une lettre ouverte et commencer sa grève de la faim mardi soir", dit Jean-Marc Coppola, à qui le président du CA a finalement annoncé qu'une rencontre n'était plus à l'ordre du jour. Coup de théâtre hier en fin d'après-midi, où une entrevue a néanmoins pu être organisée au Pavillon Daviel, sans Richard Martin mais avec son administratrice Françoise Delvalée. Entrevue qui n'a toutefois pas dénoué la situation.

Richard Martin vous reproche la situation actuelle alors que vous l'aviez soutenu en 2019 quand il était en conflit avec Jean-Claude Gaudin. Que lui répondez-vous ?

La situation est claire : en 2019, il ne nous a pas tout dit de la situation du Toursky. Ma responsabilité aujourd'hui me fait découvrir des éléments et, si l'ancienne municipalité les avait mis sur la place publique, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Quels sont ces éléments ?

Dans la discussion avec le président du CA, je

suis revenu sur la subvention pour laquelle nous avons versé 50 % et non pas 30 % d'acompte comme d'ordinaire, sachant que le solde serait présenté au vote du conseil municipal de ce vendredi, une somme de 950 000 euros. Or cette subvention est basée sur les comptes 2021. Ceux de 2022, on ne les a pas, leur commissaire aux comptes étant en congés. J'aurais pu dire : "On sursoit le versement du solde de la subvention en avril en attendant les comptes de 2022". Sur les comptes 2021, je découvre qu'il a des fonds propres de près de 133 000 €, ce qui signifie que la cellule qui contrôle les associations à qui nous versons des subventions nous conseille de ne verser que 900 000 €. Il est possible qu'en 2022, il n'y ait pas de fonds propres mais tout est hypothétique. Autre élément : quand Richard Martin dit que la baisse de 80 000 € a conduit à licencier quatre personnes, je n'ai pas la matérialité des quatre personnes licenciées. Vous n'allez pas me dire que perdre 80 000 € sur un budget de plus de 2 millions d'euros conduit à la prise de ce genre de décisions. Donc table ronde et nouvelle rencontre sont là pour faire la transparence, échanger sur les éléments et envisager la suite. La perte des 80 000 €, ce n'est pas une sanction mais un effort demandé, pour un appel à la solidarité, à des structures qui ont été bien soutenues par l'État dans le cadre de la crise sanitaire. Parmi toutes les autres structures à qui on a baissé un peu la subvention, personne n'a grincé des dents. Il y a aussi une subvention en nature concernant l'occupation du lieu. Quelle est la valeur



locative du lieu ? 75 000 €. Combien paye-t-il de loyer ? 283,03 euros par an. L'objet de la table ronde lui offrait l'avantage de pouvoir discuter avec l'État, la Région, le Département et la Ville, et il aurait pu parler des problèmes de sécurité qu'il a et que n'ont pas forcément les autres théâtres par exemple. Il paye des agents de sécurité mais il a aussi cinquante bénévoles ; il a le droit, mais tout cela manque de transparence, aussi discutons-en.

Richard Martin demande une convention sur trois ans...

La loi, ce n'est pas ça. J'ai découvert qu'il n'a jamais voulu signer la convention d'occupation temporaire qui lui a été proposée par Jean-Claude Gaudin et l'ancienne équipe municipale en 2014. Résultat, il est dans ce théâtre sans titre et avec un loyer dérisoire.

Comment sortir de cette situation ?

L'idée est de lui proposer une convention d'occupation temporaire d'un an. Au bout de l'année, c'est l'application de l'ordonnance de 2017 avec un appel à manifestation d'intérêt. Richard Martin peut candidater avec sa compagnie et proposer un projet. Il peut rester et être accompagné de la personne qu'il souhaite pour lui succéder au sein de sa compagnie. Le jury, composé de la Drac, la Région, le Département et la Ville, émettra un avis après avoir mis tout au clair, et des décisions seront prises. Dans les critères, on précisera que ce lieu doit rester culturel, qu'il doit rayonner au niveau du territoire mais aussi au national et à l'international. Avec un nouveau cahier des charges, il pourra accueillir davantage de danse, de hip hop, et un lieu de répétition qui manque cruellement à Marseille, en réseau et en mutualisation avec les autres structures culturelles.